

Délibération n° CA 2022_09_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Versement d'une subvention d'investissement budget SIASOR vers budget EHPAD

Le Plan de financement de la section d'investissement correspondant aux travaux d'accessibilité de la résidence Le Pont aux Moines à Saint-Gilles (20 dernières chambres- Opération s'étalant de 2021-2023) indique un financement par un prêt de la CDC de 250 000 €.

Une subvention de 111 039 € est accordée par le Conseil départemental.

Délibération n° CA 2022_09_01

Objet : FINANCES – Versement d’une subvention d’investissement budget SIASOR vers budget EHPAD (suite)

Travaux d'accessibilité Pont aux Molnes	TOTAL HT	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL
	Estimation financière			
2020-2023: Réalisation Tiroir 3 ans	541 500	595 650	Emprunt	250 000
<i>lot 1 désamiantage</i>	89 500	98 450		
<i>Lot 2 Travaux</i>	452 000	497 200		
Frais d'honoraire Maître d'Oeuvre	95 510	114 612	Subvention CD (15%)	111 039
Contrôle SPS et CT	28 723	34 468	Prêt du budget SIASOR/ auto financement	304 819
PSE volets roulants	15 455	17 000		
			FCTVA	106 739
TOTAL	681 188	761 730		772 597

Une subvention d'équipement d'investissement de 305 000 € est nécessaire, pour la réalisation de l'année 2022- versée du budget SIASOR vers le budget EHPAD.

Sur le budget SIASOR, la subvention d'équipement versée est comptabilisée au compte 20415 et doit faire l'objet d'un amortissement par opération d'ordre budgétaire (mandat au compte 6811 et titre au 2804).

La durée maximale de l'amortissement des subventions d'équipement versées est de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

La durée d'amortissement de cette subvention est fixée à 20 ans, pour cette opération.

Sur le budget EHPAD, la subvention est comptabilisée au compte - 1312 subvention d'équipement transférable.

La subvention est amortie sur la même durée d'amortissement que le bien concerné par la subvention par reprise de subvention : 20 ans.

La reprise de subvention débute en même temps que l'amortissement du bien.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent le versement d'une subvention d'investissement du budget SIASOR vers le budget EHPAD, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Délibération n° CA 2022_09_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Signature projet de convention avec la société Les Ajoncs extension Les Champs Bleus

Le propriétaire de l'établissement des Champs Bleus à Vezin le Coquet, Aiguillon Construction, a donné mandat de gestion de son patrimoine foyers et résidences à la société Les Ajoncs, à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il est proposé un projet de convention de location qui régira pour les années à venir les rapports entre la société Les Ajoncs et le gestionnaire le CIAS à l'Ouest de Rennes pour la résidence EHPAD Les Champs Bleus située à Vezin le Coquet, incluant le nouveau projet d'extension consistant en un transfert de 26 places.

Pour rappel, la convention a pour objet de tirer les conséquences de l'opération de restructuration-extension, notamment par :

- la modification du bien mis à disposition
- la modification de la durée (de 52 ans à 62 ans)
- la modification des données financières (redevance et prix de revient)
- une nouvelle liste d'annexes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cette nouvelle convention qui remplacera la convention d'origine signée en date du 23 octobre 2008.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



Délibération n° CA 2022_09_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Budget EPRD EHPAD - Création d'une provision pour dépréciation de créance 2022

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la nécessité d'effectuer une provision pour dépréciation de créance, pour le budget EPRD EHPAD.

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il est proposé de calculer le montant des provisions en appliquant un pourcentage de 80 % sur les créances de plus de deux ans, au vu de l'état transmis par la trésorerie.

Le montant de la provision pour dépréciation de créance s'élève pour l'année 2022 à 4 386.90 €, pour le budget EPRD EHPAD.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la création d'une provision pour dépréciation de créance 2022 sur le budget EPRD EHPAD.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président
Alain PITON



Délibération n° CA 2022_09_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Budget SAAD - Création d'une provision pour dépréciation de créance 2022

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la nécessité d'effectuer une provision pour dépréciation de créance, pour le budget SAAD.

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il est proposé de calculer le montant des provisions en appliquant un pourcentage de 80 % sur les créances de plus de deux ans, au vu de l'état transmis par la trésorerie.

Le montant de la provision pour dépréciation de créance s'élève pour l'année 2022 à 734.02€, pour le budget SAAD.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la création d'une provision pour dépréciation de créance 2022 sur le budget SAAD.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le **27 SEP. 2022**
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2022_09_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L' OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement de provision de dépréciation de créance - Budget CIAS M14

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la nécessité d'ajuster la provision pour dépréciation des comptes des redevables sur le budget CIAS.

Le solde actuel des provisions déjà constituées est de 6 806.17 €. Le montant de la provision doit s'élever en 2022 à 5 381.31 €.

Une reprise de provision de 1 424.86 € doit être effectuée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident une reprise de provision pour dépréciation de créance sur le budget CIAS.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M14

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative relative au budget CIAS M14. Il s'agit de l'amortissement de subvention d'investissement LAEP : + 105 €.

CIAS DM2 - Décision modificative du 21 septembre 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
		CH 013	
		art 6419: remboursement sur rémunération du personnel	105,00
		CH 042	
		art 777: Quote part des subvention d'investissement	105,00
TOTAL		TOTAL	

CIAS DM2- Décision modificative du 21 septembre 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CH 040			
art 13911: Subvention d'investissement transférées au compte de r	105,00		
CH 21			
Art 2188-02: Autres immobilisations corporelles	-105,00		
TOTAL		TOTAL	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la décision modificative M14 relative au budget CIAS, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Pour extrait conforme,
Le Président
Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives SSIAD (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative M22 relative au budget SSIAD. Il s'agit d'intégrer la dotation soin modificative SSIAD 2022 reçue au mois de juillet de 7 189.21 €.

SSIAD - DM3 (21 septembre 2022)			
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
CH 011:		CH 017:	
		art 73112- SSIAD ESAME	
		art 73112- SSIAD	7 189,21
CH 012:		CH 018:	
art 64111- Rémunération principale	7 189,21		
CH 016:			
TOTAL	7 189,21	TOTAL	7 189,21

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la décision modificative M22 relative au budget SSIAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,
 Le Président
 Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise en Préfecture le
 Publiée ou notifiée le **27 SEP. 2022**

Délibération n° CA 2022_09_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives SAAD (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative M22 relative au budget SAAD. Il s'agit d'un crédit budgétaire à prévoir pour la création d'une provision pour dépréciation de créance 2022 : + 735 €.

SAAD - DM 1- 21 septembre 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
CH 11		CH 018	
		art 6419- remboursement rémunération	735,00
CH 16			
Art 6817- Dotations aux dépréciations des actifs circulants	735,00		
TOTAL	735,00	TOTAL	735,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la décision modificative M22 relative au budget SAAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_09_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : FINANCES/MARCHES – Marchés publics : Convention versement d'une indemnité d'imprévision liée à l'avenant N°1 AV2021-10 Marché AOO2017-01 - Lot 2 Prestation location et entretien des vêtements professionnels

Le CIAS à l'Ouest de Rennes a décidé par délibération N° CA 17/09/09 du 27 septembre 2017 d'attribuer le lot N° 2- Location et entretien des vêtements professionnels, dans le cadre de l'accord cadre à bon de commande AOO 2017-01, à la société Blanchisserie du Maine- 7 rue Cugnot – 53 000 LAVAL. La prestation, mise en place en 2018, a été reconduite, par le biais d'un avenant pour l'année 2022 (Av 2021-10).

Par courrier du 11 juillet 2022, la société Blanchisserie du Maine, titulaire du marché, demande une indemnisation liée à la crise économique actuelle, marquée par les hausses de prix des matières premières et des coûts de l'énergie (Electricité, Gaz) et l'accroissement des charges de personnel.

La circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières prévoit la possibilité de verser une indemnité dans le cadre la Théorie de l'imprévision.

La théorie de l'imprévision est une théorie juridique prévoyant que dans le cadre de l'exécution d'un contrat, une modification générale de l'équilibre de celui-ci dû à un changement de circonstances qui ne pouvait être prévu au moment de sa formation pourrait entraîner sa révision, à l'avantage de la partie lésée par le changement de circonstances.

Cela est formalisé par une convention liée au contrat, applicable pendant la situation d'imprévision. Le montant de l'indemnité est de 90 % du montant de la charge extracontractuelle constatée et est soumise à TVA.

.../...

Délibération n° CA 2022_09_10

Objet : FINANCES/MARCHES – Marchés publics : Convention versement d'une indemnité d'imprévision liée à l'avenant N°1 AV2021-10 Marché AOO2017-01 - Lot 2 prestation location et entretien des vêtements professionnels (suite)

Pour la période de Janvier à Juin 2022, le montant de l'indemnité s'élève à 2 896.10 €, après application d'une décote de 10 % au montant d'indemnisation brute.

Le paiement de cette indemnité sera effectué au vu d'une facture spécifique présentant ce décompte pour la période de janvier à juin 2022.

Pour la période de juillet à décembre 2022, cette indemnisation sera calculée mensuellement postérieurement à la facture, jusqu'à la fin du contrat le 31 décembre 2022.

Cette indemnisation est réputée indemniser intégralement le titulaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cette convention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Tickets restaurant

Suite à la validation du Comité Technique du 20 septembre 2022, il est proposé la mise en place de tickets restaurant selon les modalités suivantes :

- Forfait de 10 tickets par mois (sur 10 mois) proratisé en fonction du temps de travail.
- Valeur faciale de 4 euros
- Participation CIAS de 50%
- Eligibilité après 6 mois d'ancienneté
- Réfaction en cas d'arrêt maladie, journée enfant malade, autorisation spéciale d'absence

Les agents qui bénéficient d'un avantage au niveau des repas (consommation des « restes », repas thérapeutique etc.) ne sont pas éligibles.

Le calendrier suivant est proposé :

- Présentation en comité technique
- Validation en Conseil d'Administration
- Consultation d'au moins 3 entreprises
- Mise en place à partir de janvier 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident la mise en place des tickets restaurants selon les modalités ci-dessus afin de lancer une consultation.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° CA 2022_09_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Elections professionnelles au Comité Social Territorial Local décembre 2022

Pour compléter les délibérations 2022_05_08 et 2022_06_07 relatives à l'organisation des élections professionnelles, les points suivants sont soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Pour rappel, le Conseil d'Administration a déjà décidé :

- La création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 5
- Le maintien du paritarisme en fixant le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 5
- De ne pas recueillir l'avis des représentants de la collectivité.
- De mettre en œuvre le dispositif du vote électronique de manière exclusive.

L'entreprise retenue pour la mise en place du vote électronique est la société SLIB.

Un protocole de mise en œuvre des élections professionnelles par vote électronique a été préparé.

La période de vote s'étendra du 1^{er} décembre 2022 à 6h30 au 8 décembre 2022 à 16 heures.

Le bureau de vote sera composé d'un Président et son suppléant et d'un Secrétaire et son suppléant désignés par l'organe délibérant et d'un délégué de liste désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections.

Délibération n° CA 2022_09_12

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Elections professionnelles au Comité Social Territorial Local décembre 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les propositions ci-dessus pour les élections professionnelles et désignent les membres suivants :

- Présidente : LEBOEUF Valérie ; GRASLAND Liliane suppléante
- Secrétaire : LE GUILLARD Sophie ; ALLOUARD Sandrine suppléante

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – **35310 MORDELLES**, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Plateforme de répit/Longère

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
		1/10/2022	Création	Cadre A (100%)	a

- (a) Dans le cadre de l'appel à projet « plateforme de répit »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent de modifier le tableau des effectifs, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Petite Enfance

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2014/C/4	Puéricultrice classe Normale 50%	1/10/2022	Transformation	Puéricultrice classe Normale 40%	a
		1/10/2022	Création	Poste à 80% (ouvert aux EJE, CESF ou rédacteur)	

- (a) redistribution du poste Puéricultrice/direction multi-accueil Vezin avec la création d'un poste à 50% pour la CTG. Un 20% EJE sera à supprimer au multi-accueil Vezin en lien avec le souhait d'un agent de diminuer de façon définitive son temps de travail à la fin de son temps partiel de droit.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent de modifier le tableau des effectifs, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président
Alain PITON



Délibération n° CA 2022_09_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Finances

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2013/C2	Adjoint Administratif 80%	1/09/2022	Transformation	Adjoint Administratif Ppal 2cl 80%	a

(a) Dans le cadre d'une stagiairisation suite à réussite au concours

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent de modifier le tableau des effectifs, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification délibération relative aux astreintes

La délibération 2022_06_09 posait le principe d'une astreinte infirmier les samedi, dimanche et jours fériés à titre expérimental.

Compte tenu du souhait des infirmiers de poursuivre ce fonctionnement et des plannings infirmiers proposés, il est proposé à l'assemblée délibérante de valider le principe de l'astreinte infirmier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de modifier la délibération relative aux astreintes, conformément aux éléments ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

27 SEP. 2022

Délibération n° CA 2022_09_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 21 septembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gilles MOREL, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/09/2022

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

Objet : LA LONGERE/MAISONS HELENA – Signature convention avec le Département relative à l'aide à la vie partagée (Maison Hélène)

Afin de favoriser le développement des habitats inclusifs, la loi de financement de la sécurité sociale 2021 a créé une nouvelle prestation relevant de l'aide sociale départementale intitulée l'Aide à la Vie Partagée (AVP). Cette aide est versée directement à la personne morale chargée d'assurer le projet de vie sociale et partagée du résident de l'habitat inclusif. L'aide est financée à hauteur de 80 % par la CNSA et 20 % par le Département.

Aussi, une nouvelle convention a été présentée par le Département d'Ille et Vilaine au sujet du déploiement de l'aide à la vie partagée (AVP) pour les habitats inclusifs bénéficiant actuellement de la participation financière versée par le Conseil départemental.

Cette convention est établie entre le Département et le porteur du projet partagé, le CIAS à l'Ouest de Rennes pour le compte des résidents des maisons Hélène de Chavagne et de Saint Gilles.

Le montant de l'AVP est accordé avec un montant maximum de 1 000 € annuel par habitant bénéficiaire de l'AVP pour 25 résidents retenus.

La convention est conclue pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer la convention avec le Département relative à l'aide à la vie partagée.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

